

Compte-rendu de la réunion d'information sur l'élaboration du PAPI 2025-2031 et la consultation du public associée

Date : mardi 12 mars 2024, de 10h45 à 11h45

Lieu : Distanciel

Contacts :

- Martin SALESSES, 05 34 24 54 55, martin.salesses@toulouse-metropole.fr ;
- Audrey NICOLLE, 05 31 22 96 10, audrey.nicolle@toulouse-metropole.fr.

Ordre du jour

Propos introductifs.....	.2
Temps 1 : Rappel du contexte (risque inondation, démarche PAPI).....	.2
Temps 2 : Élaboration du PAPI 2025-2031.....	.3
Temps 3 : Démarche de consultation du public.....	.4
Temps 4 : Sondage.....	.5
Échanges avec les participants.....	.5

Liste des participants et de diffusion

59 connexions, représentant 34 communes, 4 EPCI, un syndicat de rivières (SMGALT), la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Toulouse Haute-Garonne et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) de la Haute-Garonne.

Liste transmise en annexe.

Intervenants, dans l'ordre de prise de parole

- Nicole MIQUEL-BELAUD, Conseillère métropolitaine en charge de la GEMAPI ;
- Martin SALESSES, Chef de projet PAPI agglomération toulousaine ;
- Audrey NICOLLE, Chargée de projet PAPI agglomération toulousaine.

Documents joints

- Diaporama ;
- Synthèse de présentation de la consultation du public ;
- Kit de communication (hors vidéo, qui sera transmise début avril) ;
- Registre et questionnaire pour mise à disposition au format papier.

Programme co-financé par :



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Programme co-porté par :



Synthèse des présentations et des échanges

Christophe HARRISON (ETHICS Group) accueille les participants et se charge de l'animation de la réunion.

Propos introductifs

Madame Nicole Miquel-Belaud, Conseillère métropolitaine en charge de la GEMAPI, introduit cette réunion en remerciant tous les élus et agents qui contribuent à faire vivre la démarche PAPI à leur échelle, depuis le lancement de la mise en œuvre du PAPI en cours il y a 3 ans.

Elle rappelle que chacune des structures présentes a un rôle à jouer pour réduire les risques liés aux inondations, puis souligne que **2024 représente une année charnière**, avec :

- La **finalisation du PAPI en cours (2021-2025)**, et notamment des nombreuses études structurantes d'ici la fin d'année, qui vont permettre de déterminer les actions, et notamment les travaux, à réaliser pour aller plus loin dans la réduction des risques ;
- L'**élaboration du prochain PAPI (2025-2031)**, en concertation avec les acteurs institutionnels. L'élue souligne la très bonne mobilisation et invite à la maintenir pour que le programme réponde aux attentes de chaque structure et chaque territoire.

Pour finir, elle met en avant la nouveauté de cette année : la **lancement de la consultation du public, dès le 22 mars**, avec pour objectifs de recueillir la **perception** des risques, les **témoignages** et les **besoins ou idées d'actions** des administrés, mais aussi de les **sensibiliser**.

Temps 1 : Rappel du contexte (risque inondation, démarche PAPI)

Martin SALESSES rappelle que l'agglomération toulousaine est exposée à **deux types d'inondations** principaux : **par débordement des cours d'eau** (Garonne, Ariège, Touch, Hers-Mort, Aussonnelle, Louge...) et **par ruissellement** (écoulement et accumulation d'eau à la surface du sol à la suite de pluies intenses).

Le **risque** inondation apparaît lorsque des enjeux humains (personnes, biens...) sont placés en zone inondable.

L'historique, les caractéristiques et les chiffres-clés pour chacun des deux types d'inondations sont ensuite rappelés et illustrés (voir diaporama) :

- **Débordement de cours d'eau :**
 - Engendrés par des **pluies longues et étendues dans l'arrière-pays** ;
 - **Peuvent impacter de nombreuses communes simultanément** en cas d'épisode majeur ;
 - **La majeure partie de notre territoire n'a pas connu de crue majeure dans l'état actuel d'aménagement.** La dernière crue majeure remonte en effet à **février 1952**, tandis que la dernière crue pouvant être qualifiée d'exceptionnelle remonte à **juin 1875**, avec un bilan très lourd : 200 décès à Toulouse et 300 à l'échelle de la Haute-Garonne ;
 - Malgré cela, **de nouvelles crues exceptionnelles sont tout à fait susceptibles de se produire à nouveau à l'avenir**, et il ne faut **pas négliger l'impact des crues plus modérées**, qui peuvent mettre en péril des personnes et des biens, comme l'ont montré les inondations de janvier 2022 ;
- **Ruissellement :**

- Engendrés par des **pluies courtes et intenses**, il s'agit d'un **phénomène rapide**, laissant **très peu de temps pour anticiper et se mettre à l'abri**. De plus, ce phénomène **peut se manifester dans des zones éloignées des cours d'eau** ;
- **De très nombreux enjeux sont exposés, en revanche un épisode n'impactera qu'une à quelques communes simultanément** ;
- Plusieurs communes ont connu des événements marquants ces dernières années, notamment Tournefeuille et Colomiers en **juin 2014** (épisode de référence). Dans une moindre mesure, plusieurs communes ont été touchées par ce phénomène en **juin 2023**, bien que l'intensité des pluies n'ait pas été exceptionnelle ;
- **L'imperméabilisation des sols et l'intensification attendue des pluies sous l'effet du changement climatique sont des facteurs aggravants**. L'étude menée dans le cadre du PAPI en 2021 et 2022 apporte, pour la première fois, la connaissance des zones inondables par ruissellement en cas de pluie exceptionnelle, afin d'engager les mesures pour prévenir ce risque croissant. **Les cartes produites seront ouvertes au grand public d'ici fin mars sur www.inondations-agglo-toulouse.fr**.

Nota : Les caractéristiques indiquées pour les débordements de cours d'eau valent pour les cours d'eau de grande taille (Garonne, Ariège, Louge, Hers-mort, Touch, Aussonnelle). Plus les cours d'eau sont petits, plus les caractéristiques des inondations qu'ils génèrent se rapprochent de celles des inondations par ruissellement. Par exemple, le ruisseau de la Pichounelle, à L'Union, a débordé à la suite d'un orage localisé en juin dernier.

Martin SALESSES détaille ensuite les différents types d'actions ayant été engagées par les pouvoirs publics depuis la crue historique de juin 1875. Il souligne que les mesures de protection (digues, bassins de stockage...) sont aujourd'hui une solution de dernier recours et qu'elles ne suppriment ni totalement ni définitivement le risque. Elles doivent donc être complétées par des mesures d'adaptation.

La **démarche PAPI** vise justement à favoriser et articuler la mise en place d'un panel de mesures adapté à chaque situation, en mobilisant tous les acteurs compétents. Il s'agit d'une démarche cadrée par l'État mais portée par les collectivités. Dans l'agglomération toulousaine, elle est **portée à l'échelle de 94 communes par Toulouse Métropole, en coordination avec le Muretain Agglo, le SICOVAL et la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain**, qui ont déclaré leur intention d'engager cette démarche fin 2018.

Nota : L'avancement du PAPI actuel (PAPI « d'intention » 2021-2025) est présenté de façon détaillée sur le site www.inondations-agglo-toulouse.fr, rubrique « Le PAPI ».

Les objectifs principaux du prochain programme (2025-2031) seront les suivants :

- **Aboutir à la réalisation des travaux d'aménagement prioritaires** ;
- **Amplifier les démarches de sensibilisation et d'accompagnement initiées** ;
- **Compléter et valoriser les connaissances sur les risques** (ruissellement notamment).

L'élaboration du futur programme s'appuiera largement sur les études « structurantes » en cours dans le cadre du programme actuel (voir diaporama).

Temps 2 : Élaboration du PAPI 2025-2031

Martin SALESSES précise qu'un dossier de candidature doit être établi pour chaque PAPI. Ce dossier est instruit puis labellisé par les services de l'État. Le contenu de ce dossier et le calendrier d'élaboration sont détaillés dans le support.

Les grands jalons prévisionnels d'élaboration du PAPI 2025-2031 :

- **Juin 2024 – première phase de concertation : présentation et consolidation du diagnostic actualisé + échanges autour de l'actualisation de la stratégie ;**
- **Automne 2024 – seconde phase de concertation : consolidation du programme d'actions ;**
- **Mars 2025 : dépôt du dossier de candidature** auprès des services instructeurs ;

→ **Objectif : lancer la mise en œuvre du prochain PAPI en fin d'année 2025.**

Temps 3 : Démarche de consultation du public

Audrey NICOLLE présente les modalités, objectifs et outils associés à la démarche de consultation du public.

Il y aura **deux phases de consultation** :

- **Phase 1 : 22 mars – 22 novembre 2024 : consultation volontaire** pour enrichir le dossier du prochain PAPI, basé sur une **enquête de perception** (jusqu'au 22 juin uniquement) et le recueil de **témoignages** et d'**attentes** des citoyens ;
- **Phase 2 : 1 mois au cours du premier trimestre 2025 : consultation obligatoire**, pour recueillir les avis des citoyens sur le dossier du PAPI qui aura été établi.

Le **dossier de consultation**, donnant aux citoyens les éléments nécessaires pour pouvoir participer, contiendra une **synthèse 8 pages** (jointe au présent compte-rendu), ainsi que le **dossier du PAPI « d'intention »** en cours. Le **dossier du PAPI 2025-2031** sera également fourni pour la seconde phase de consultation.

Les **modalités d'échanges et de contributions** sont les suivantes :

- **Une plateforme dédiée** : www.jeparticipe.metropole.toulouse.fr → plateforme de participation gérée par Toulouse Métropole pour toutes les consultations sur son territoire, qui est ouverte pour cette occasion à l'échelle des 94 communes du PAPI. **La page dédiée au PAPI sera ouverte à partir du 22 mars ;**
- Des **rencontres mobiles** durant la première phase : tenue d'un stand par l'équipe d'animation du PAPI lors de différents événements organisés par les communes, les EPCI ou tout autre acteur. Au minimum quatre rencontres seront réalisées, réparties en différents lieux du territoire ;
- Une **réunion publique** pour lancer la seconde phase (date et lieu à définir).

En complément, un registre papier et une version papier du questionnaire pourront être proposés dans les points d'accueils des communes et des EPCI.

Pour **communiquer et faire connaître la démarche**, les modalités prévues sont :

- La publication d'un **communiqué de presse** le 22 mars ;
- Un **kit de communication**, pour la réalisation de relais par les acteurs, contenant un **visuel commun**, une **affiche A3**, une vidéo **motion-design** (environ 3 min 30) et un **publi-rédactionnel**.

Récapitulatif pour les acteurs (communes notamment) : comment contribuer à la réussite de la démarche ?

- Communiquer, en s'appuyant sur le kit et en renvoyant vers le site dédié : www.jeparticipe.metropole.toulouse.fr ;
- Nous informer si vous identifiez un événement lors duquel nous pourrions tenir un stand, à l'adresse inondations-agglo-toulousaine@toulouse-metropole.fr ;
- Mettre à disposition la synthèse 8 pages, le registre et le questionnaire papier à l'accueil des mairies et EPCI.

Temps 4 : Sondage

En fin de réunion, un court sondage en ligne a été réalisé pour recueillir les intentions des participants vis-à-vis de la consultation. 36 participants y ont répondu.

35 des 36 répondants ont indiqué qu'ils comptaient relayer les informations relatives à la consultation du public, selon les modalités suivantes :

Créer une page d'actualité sur votre site web	83 %
Insérer un encart dédié dans votre gazette	72 %
Relayer l'information sur les réseaux sociaux	72 %
Installer l'affiche de la consultation dans un/des lieu(x) d'accueil du public	83 %
Mettre à disposition du public la synthèse du dossier de présentation	72 %
Relayer la vidéo pédagogique	53 %
Autre	11 %

Dans « autre », le SICOVAL prévoit des relais internes vers ses 1200 agents, ainsi qu'un relai vers les 36 communes de son territoire ; Portet-sur-Garonne indique que des relais seront réalisés via des écrans digitaux ; Saint-Alban propose d'accueillir un stand sur son marché.

Enfin, **25 répondants (environ 69%) indiquent être intéressés pour accueillir une rencontre mobile**. A ce sujet, l'équipe d'animation du PAPI précise qu'elle reviendra rapidement vers les communes ayant manifesté leur intérêt. Au regard du nombre de propositions, une priorisation sera réalisée en fonction des dates, du type d'événement et de leur répartition géographique.

Échanges avec les participants

Échanges portant sur l'élaboration du PAPI complet

Philippe HAINAUT, Quint-Fonsegrives : Il y a beaucoup de réunions importantes à venir : serons-nous tenus informés régulièrement ou bien est-ce à nous d'être vigilants ?

Martin SALESSES : Sur la base de la liste de transmission courriel dans laquelle vous êtes toutes et tous intégrés, vous serez informés régulièrement des réunions vous concernant à venir tout au long de l'année.

Benjamin LENORMAND, Gratentour : Une grande consultation a déjà été mise en place les deux dernières années. Des cartes ruissellements et sur la position des zones humides ont été réalisées. De nombreuses études sur les cours d'eau ont été faites ou presque terminées comme par exemple le Foumelou et le Fongauzy. Pour quand les travaux ?

Martin et Damien SALGUES :

- Concernant le ruissellement, des phases de concertation des acteurs du territoire ont en effet été mises en place pour partager et consolider les résultats de l'étude menée en 2021 et 2022 dans le cadre du PAPI d'intention. Cette étude visait à apporter la connaissance des zones inondables par ruissellement et identifier les types de mesures pertinentes pour réduire les risques (limitation de l'imperméabilisation, adaptation des documents d'urbanisme, information préventive, gestion de crise...). En revanche elle ne prévoyait pas la définition de travaux ciblés, qui sont eux plutôt à définir au fur et à mesure dans le cadre du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales ;
- Concernant le cas particulier du ruisseau du Fomelou, les études pour déterminer les travaux à réaliser sont en cours (étude hors PAPI). Le service GEMAPI de Toulouse Métropole reviendra vers la commune prochainement ;
- Concernant le ruisseau du Fongauzy, celui-ci est intégré dans l'étude du secteur Hers-mort aval, en cours dans le cadre du PAPI « d'intention ». Les aménagements envisageables feront l'objet d'une phase de concertation en octobre. Si des travaux sont retenus suite à cette concertation, ils seront inscrits au PAPI 2025-2031.

Henri PEYRAS, ville de Gagnac-sur-Garonne : Lors de la crue de janvier 2022 nous avons été la commune la plus touchée (chemin de la Hire). Nous avons fait un point ensemble sur les cotes d'alerte et sommes intéressés par la suite des informations sur ce sujet. Cette semaine, nous avons fait un point avec le « PICS » avec l'idée de centraliser les moyens, ce qui est important pour une petite commune comme la nôtre.

Martin SALESSES :

- Concernant la gestion des épisodes inondations, des connaissances plus fines sur la dynamique des crues de la Garonne dans la traversée de la Métropole vont être produites en 2025, avec la construction d'un modèle hydraulique entre Portet et Ondes, sur la base duquel le Service de Prévision des Crues actualisera les cartes « ZIP » (Zones Inondées Potentielles – qui indiquent le niveau d'eau tout le long de la Garonne en fonction du niveau d'eau à l'échelle du Pont-Neuf). Ces données seront partagées à la commune et des exercices ou encore un appui pour l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde de votre commune pourront être menés au début du PAPI 2025-2031 ;
- Concernant le PICS, les intercommunalités ont l'obligation de le mettre en place d'ici fin 2026. L'équipe d'animation du PAPI échange avec les agents en charge du PICS de Toulouse Métropole, et se tient à disposition des autres EPCI afin d'échanger en cas de besoin, notamment pour la mise à disposition des données sur les inondations, par ruissellement en particulier.

Échanges portant sur la consultation du public

Frédéric PACCOU, ville de Portet-sur-Garonne : Pourquoi l'enquête perception est-elle bornée au 22 juin?

Martin SALESSES et Audrey NICOLLE : Cette limite au 22 juin est liée à la finalité de l'enquête de perception qui est d'enrichir le diagnostic, premier pilier de l'élaboration du PAPI 2025-2031, qui sera finalisé à la fin du premier semestre 2024. En revanche les témoignages (qui enrichiront également le diagnostic) seront acceptés au-delà du 22 juin, car les informations qu'ils apportent devraient être plus ponctuelles donc moins impactantes pour la définition du programme.

Virginie BERGON, Direction de la Communication du SICOVAL : Quand est-ce que nous allons recevoir le kit de communication exactement ? Est-ce que les kits de communications seront envoyés directement aux communes ou est-ce aux EPCI de faire le relais ?

Martin SALESSES et Audrey NICOLLE : Le kit sera transmis entre le 18 et le 21 mars 2024. Hors Toulouse métropole, nous avons prévu qu'ils soient transmis aux EPCI afin qu'il puissent en faire le relais auprès des communes. Nous restons à disposition pour échanger post-réunion si besoin.

Virginie BERGON, Direction de la Communication du SICOVAL : **Est-ce que nous aurons aussi accès aux visuels dans le kit de communication pour pouvoir réaliser de façon autonome des posts pour les réseaux sociaux ?**

Audrey NICOLLE : Oui il est prévu une mise à disposition du contenu et du visuel avec différents formats afin de permettre aux services Communication des EPCI et des communes d'avoir les outils et la latitude nécessaire.

Frédéric PACCOU, ville de Portet-sur-Garonne : **Est-ce que le kit comportera également des impressions papiers ? ou uniquement numérique ?**

Martin SALESSES : Il y aura une version numérique, qui sera transmise par mail d'ici le 22 mars. Le mail précisera les éléments à imprimer par les communes et ceux récupérables auprès des EPCI.

Virginie BERGON, Direction de la Communication du SICOVAL : **Est-ce que nous aurons un état des lieux de la participation au cours de la consultation pour éventuellement relancer la communication sur d'autres périodes que le lancement du 22 mars ?**

Martin SALESSES et Audrey NICOLLE : Nous prenons en compte cette demande : un point de participation à fin avril-début mai 2024 sera réalisé.

Annexe : Liste des participants

NOM	Prénom	Structure	Fonction
BERAIL	Olivier	Mairie de Pinsaguel	Directeur Général des Services
BERGON	Virginie	Communauté d'agglomération du Sicoval	Directrice adjointe de la communication
Bernes	Jean-Paul	Mairie Aussonne	Adjoint Urbanisme et Environnement
BOIS KLOTZ	Laure-Anne	Commune de Montrabé	Responsable Communication
BON	Victor	Ville de Beauzelle	Chargé de mission Développement Durable
Bonzom	Catherine	Mairie de Lespinasse	Responsable gestion des risques
COTE	Damien	Mairie de Pins-Justaret	DGS
DESPLAN	ANNABELLE	MAIRIE de Muret	DST
DURIF-VARAMBON	Rémi	Mairie de Launaguet	Urbanisme
EDOIR	CHRYSTELLE	Commune de L'Union	DSTS
FANTIN	Mikaël	Mairie de L'Union	Directeur du service communication culture animations
Fernandez	Marc	beaupuy	maire
Fouilloy	Jerome	mondonville	adjoint
FRAYSSINET	Agnès	CCI Toulouse	Conseillère énergie environnement
GARGADENNEC	Nathalie	Mairie de Lespinasse	1 ^{ière} Adjointe au Maire en charge de l'Urbanisme, Des Réseaux et Voiries et des Transports
GRENON	Alexandra	Mairie de Blagnac	Community manager, responsable du pôle actualités
GRIOCHE	MYRIAM	Mairie de Castelginest	DST
Haesen	Stéphanie	Ville de Tournefeuille	Directrice de la Communication
HAINAUT	PHILIPPE	Mairie de Quint Fonsegrives	Conseiller délégué
IRSUTTI	Guillaume	MAIRIE DE CASTELGINEST	Elu de la commune

NOM	Prénom	Structure	Fonction
JOUATHEL	Dorine	Toulouse Métropole	Responsable Cellule Digue
LARRIEU	Guy	Commune de Seilh	Conseiller Communautaire
LE BOT	Denis	Mairie de PIBRAC	ELU
LEFEBVRE	Joël	Mairie de St Alban	Adjoint urbanisme Environnement
LENORMAND	Benjamin	Mairie de Gratentour	Conseiller délégué
Mestre	Agnès	Mairie Saint Orens	Adjointe
MIQUEL-BELAUD	Nicole	Toulouse Métropole	Conseillère métropolitaine en charge de la GEMAPI
MONTICELLI	GILLES	MAIRIE D' AYGUESVIVES	ASVP
Morison	samuel	ville Aucamville	directeur de l'aménagement et de l'urbanisme
Odier	Hugo	Commune de Saint-Lys	Responsable adjoint service urbanisme
OZAN	Manon	Commune de Pibrac	Chargée de communication
PACCOU	FREDERIC	Ville de Portet-sur-Garonne	Responsable prévention des risques
Penneroux	Beatrice	Mairie de Saubens	Adjointe en charge de la communication
PERROT	Mathieu	MAIRIE DE CASTELGINEST	Responsable service urbanisme
PEYRAS	Henri	Mairie de Gagnac	Élu délégué Voie publique
Possamai	Patricia	Mairie	Urbanisme
Potagnik	Fanny	CMA31	Conseillère entreprise
POZZA	Marc	Commune de Pibrac	Directeur des Services Techniques
Puibasset	Pascale	Mairie de Saint-Jean	chargée de mission Développement Durable et PCS
Quellec	Sandrine	mairie de Pins-Justaret	responsable service urbanisme-environnement
QUERCY	CORINNE	Commune de BRUGUIERES	Gestionnaire urbanisme
ROBERT	Jean-Marc	Mairie de BAZIEGE	Conseiller délégué aux travaux

NOM	Prénom	Structure	Fonction
ROMERO-BESEGHER	Clotilde	Ville de Colomiers	Assistante environnement
ROULAUD	Céline	CCGOT	Coordinatrice Transitions Ecologique et Energétique
SAINT MARTIN	Marie	Toulouse Métropole	Ingénieure Dignes
SANS	MARIE-GENEVIEVE	Mairie de SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE	responsable du service environnement
SCHNEPP	Lydia	Sicoval	Chargée de communication
SIMON	Paul	SMGALT	Directeur
THOMAS	Daniel	conseil municipal Aucamville	Délégué à l'eau
VAILLANT	DENIS	Mairie de Goyrans	1er adjoint
VALETTE	Elodie	Mairie de DREMIL-LAFAGE	Chargée d'urbanisme et de l'environnement
Zaccariotto	Rémy	Mairie de Plaisance-du-Touch	gestion de l'espace public

Soit 52 connexions, auxquelles s'ajoutent 4 connexions anonymes et 3 connexions liées à l'animation de la réunion.